



**HAL**  
open science

# Boni et mali principes, un empire en jeu(x) : discours, figures et postures impériales

Stéphane Benoist

► **To cite this version:**

Stéphane Benoist. Boni et mali principes, un empire en jeu(x) : discours, figures et postures impériales. Kentron. Revue pluridisciplinaire du monde antique, 2021, 36, pp.183-206. 10.4000/kentron.5397 . hal-03561723

**HAL Id: hal-03561723**

**<https://hal.science/hal-03561723>**

Submitted on 8 Feb 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## BONI ET MALI PRINCIPES, UN EMPIRE EN JEU(X)<sup>1</sup> : DISCOURS, FIGURES ET POSTURES IMPÉRIALES

La construction très élaborée des biographies d'empereurs romains témoigne des enjeux d'une mise en scène des vertus impériales et de leurs comportements avérés ou supposés, en privé comme en public, normés ou déviants, dignes d'un sage ou d'un esclave, cruels et violents ou empreints d'une humanité toute philosophique. C'est à cette variété des *personae* des princes que les réflexions qui suivent sont consacrées. Le prisme de l'élaboration d'une grille de lecture permet d'aller au-delà de la simple accumulation de faits, plus ou moins avérés, jusqu'à éclairer la logique qui prévaut à de telles considérations, des *species* de Suétone aux *boni et mali principes* de l'*Histoire Auguste*<sup>2</sup>. La notion d'« univers festif » que nous avons naguère privilégiée afin de définir un cadre à notre étude de la *Fête à Rome* imposait de définir les termes employés (*ludi et spectacula*) dans les récits littéraires ou les sources épigraphiques, notamment les *fasti*<sup>3</sup>. Il s'était agi pour nos sources de mettre en scène une politique « festive », à savoir le rôle des princes dans l'élaboration d'un programme de jeux et spectacles, mais également les goûts personnels de ces *Imperatores Caesares Augusti*. Ces derniers s'exprimaient dans les lieux de spectacle en présence du *populus*, sinon dans un cadre privé, voire public, les conduisant à se produire sur la scène en aurige ou en gladiateur, tout autant qu'en promoteurs de *ludi*, ces écoles de gladiateurs financées sur fonds privés ou publics. Ces définitions ont fait l'objet d'une réactualisation dans le cadre d'une enquête collective du *ThesCRA VII* « Festivals and

- 
1. On se reportera pour l'usage de l'expression d'un « Empire en Jeux » à Clavel-Lévêque 1984, ainsi qu'à nos observations sur l'approche sociologique développée dans cette recherche, mise en contexte des années 1970-1980, dans Benoist 1999, 110 n. 33 ; 173-174, n. 64 ; 185, n. 82 et 329, n. 54.
  2. Cf. Suet., *Aug.*, 9, 1 : *Proposita uitae eius uelut summa, partes singillatim neque per tempora sed per species exsequar, quo distinctius demonstrari cognoscique possint* ; HA, *Quadr. Tyr.*, 1, 3 ; *Aur.*, 42, 3-6 et pour le cas particulier de Lucius Verus sur lequel nous reviendrons : *Ver.*, 1, 3 (*neque inter bonos neque inter malos principes*). À propos de la notion de *persona* impériale, Benoist 2021.
  3. Benoist 1999, 25-118, « La fête à Rome : une définition », abordant sources, vocabulaire et rituels. On mesurera un quart de siècle plus tard les inflexions de la recherche, en particulier grâce aux enquêtes menées par le programme ERC *Locus ludi* : Dasen & Vespa 2021, pour une reprise de l'inventaire historiographique, de la dimension anthropologique du sujet à l'approche antique, et Vespa 2021, à propos des récits étiologiques.

Contests»<sup>4</sup>. Ce prisme privilégié naguère me semble offrir un angle d'approche utile à cette enquête collective sur « Jeu, normes et transgressions » puisque la figure impériale s'avère être l'objet d'une mise en contexte « festif » fortement signifiante. Outre l'emploi systématique du terme *ludus* au pluriel afin d'introduire les parties constitutives d'une politique festive (*ludi scaenici, circenses, gladiatorii*), on relève dans les portraits impériaux une présence qui m'apparaît significative du jeu dans la détermination des traits de caractère participant de la grille de lecture des bons et mauvais princes. Ceci est susceptible d'affiner notre compréhension des limites entre les règles et leur violation.

## Deux postulats tardifs pour un empire en jeu

Au seuil d'un inventaire des mises en scène en contexte des princes reliant étroitement comportements tant privés que publics et espace festif, il peut sembler paradoxal d'ouvrir la réflexion par deux témoignages tirés d'abrégiateurs tardifs. Ces derniers se placent entre le dernier tiers du IV<sup>e</sup> siècle et les premières années du V<sup>e</sup> siècle, et leur démarche biographique n'est pas toujours directement attestée. Certes, l'œuvre du Pseudo-Aurelius Victor s'apparente à une succession de *uitae*, depuis Auguste jusqu'à Théodose, reprenant le modèle des *Caesares* d'Aurelius Victor, auxquels on avait un temps associé cet *Epitome*. Pour annalistique que soit le volume d'Eutrope, qui couvre *ab Vrbe condita* une histoire romaine de Romulus à Valentinien et Valens en dix livres, sa forte coloration biographique apparente également sa composition à une succession de notices, certes bien plus brèves que les *uitae* suétoniennes ou de l'*Histoire Auguste*, à partir de la mise en place du principat augustéen (livres VII-X)<sup>5</sup>. Les deux caractérisations des *personae* impériales de Florien et de Néron que j'ai retenues me semblent ainsi illustrer particulièrement bien le propos que je souhaite privilégier dans cette étude : comment construire une réflexion « impériale » en utilisant le domaine des *ludi et spectacula*, non comme ressort exclusif, mais bien comme angle d'approche privilégié. Il s'agit de rendre compte d'un principat, de *res gestae* et d'une figure impériale, cette dernière faisant naturellement l'objet d'une stratégie discursive tout à fait remarquable, qui tisse les linéaments d'un récit « exemplaire » de chacun des principats.

Florien est associé à son frère Tacite dans le même très bref chapitre du *De uita et moribus imperatorum*, censé abrégé les livres d'Aurelius Victor<sup>6</sup>. Il obtient même

4. Huet 2011, 198-211, « Définitions et sources » (vocabulaire, sources et discours).

5. Pour une présentation de ces deux abrégés, se reporter à Ratti 1996 (qui traite des livres 7, 8 et 9 d'Eutrope), notamment les trois premiers chapitres sur l'auteur, l'œuvre et ses sources, 11-45, et Festy 1999, VIII-LX, « L'*Epitome* : titre, sources et auteur ».

6. Pour une comparaison de la composition des trois bréviaires (Aurelius Victor, Eutrope et l'*Epitome*) au moyen du comptage des mots, Festy 1999, 287-289, Annexe III.

un paragraphe légèrement plus long que celui consacré à son aîné, son règne ayant pourtant duré deux fois moins de temps. La remarque qui suit est de nature à souligner le caractère fugace de ces très brefs règnes finissant dans le sang, spontanément ou volontairement versé, qu'il s'agisse d'un assassinat ou d'un suicide :

Florien lui succéda. Mais comme la plus grande partie de l'armée avait choisi Équitius Probus, un soldat de grande expérience, Florien, ayant usé *comme par jeu d'un pouvoir* de soixante jours, s'ouvrit les veines et mourut en perdant tout son sang<sup>7</sup>.

Cette analogie du gouvernement de l'empire avec un jeu, *ludus* (*quasi per ludum imperio usus*), dans ce témoignage datant du début du V<sup>e</sup> siècle, m'apparaît riche d'enseignements : il peut s'agir des échos au jeu (*ludus*) pratiqué par les enfants qui se représentent dans les habits et les situations des adultes sur le champ de bataille ou en tant que magistrat et juge, nous y reviendrons<sup>8</sup>. Mais également du caractère d'un certain nombre de tyrans, mauvais princes avérés, dont la passion pour les *ludi et spectacula* (le plus souvent les courses de char, la gladiature, mais également les dés) entache toute la pratique de leur « métier » d'empereur, quelle qu'ait pu être par ailleurs la valeur de certaines de leurs actions. La réprobation envers les métiers de la scène peut être encore plus définitive, comme le montre l'apostrophe d'Eutrope à l'encontre de Néron, qui subit dès l'Antiquité tardive un renforcement drastique de sa face obscure, en route vers la figure médiévale de l'Antéchrist :

Enfin, il se déshonora au point de danser et chanter sur scène en tenue de citharède ou bien de tragédien<sup>9</sup>.

Il convient d'être attentif à la construction de ce passage d'une notice consacrée au dernier des Julio-Claudiens, qui est tout entière dans la réprobation d'un personnage comparé à son oncle Caligula (*Caligulae auunculo suo simillimus*). Si la maîtrise de la danse et du chant n'est pas en soi répréhensible, comme le prouvent de nombreuses assertions relevées dans les *uitae* des empereurs, le fils adoptif de Claude fait clairement l'objet d'une condamnation le rabaisant au rang des professionnels de la scène, statutairement infâmes. En effet, il participe sur les scènes festives, au

7. Pseudo-Aurelius Victor, 36, 2 : *Huic successit Florianus. Sed cum magna pars exercitus Equitium Probum, militiae peritum, legisset, Florianus, dierum sexaginta quasi per ludum imperio usus, incisus a semetipso uenis, effuso sanguine consumptus est.* Traduction Festy 1999. Le passage souligné est de notre fait.

8. Gaillard-Seux 2020, 221-224, traite du jeu du magistrat à partir d'un passage de l'HA, Sev., 1, 4 : *nullum alium inter pueros ludum nisi ad iudices exercuit.*

9. Eutrope, *Breuiarium*, 7, 14, 2 : *Ad postremum se tanto dedecore prostituit, ut saltaret et cantaret in scaena, citharædico habitu uel tragico.* Traduction Ratti 1996. Sur la figure exemplaire du tyran Néron à l'époque tardo-antique, Lefebvre 2017.

mépris de son rang, aux divers spectacles, l'usage combiné du verbe *prostituere* et du nom *dedecus* achevant le portrait en suggérant les nombreux vices que ces termes évoquent naturellement, le tyran étant un détraqué sexuel notoire<sup>10</sup>.

Il n'est pas indifférent que ces jugements tardifs s'inscrivent dans un contexte marqué par les affrontements entre païens et chrétiens et la définition désormais de la sphère festive sous l'appellation de *uoluptates*<sup>11</sup>. La question de la politique festive des empereurs éclaire ainsi à date tardive l'enjeu des renouvellements majeurs opérés sur le discours impérial dominant. Je vais privilégier trois dossiers qui me permettront étape par étape d'aborder la signification des récits qui nous sont parvenus concernant les comportements des princes, dans le contexte d'une mise en situation de portraits plus ou moins orientés, la sphère festive participant d'une prise en compte politique et sociale des *ludi et spectacula* dans l'élaboration du meilleur et du pire des princes possibles. Je débiterai par une double conception que je nommerai volontiers « normative » des jeux et spectacles, en ce sens qu'elle livre sous une double forme, épigraphique et littéraire, une lecture provenant directement d'un prince (Auguste) et d'un proche de la *domus Augusta* (Fronton), nous permettant de confronter modèle et contre-modèle de l'*habitus* impérial aux I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles apr. J.-C. Puis j'évoquerai la transformation progressive, de Suétone à l'auteur demeuré anonyme de l'*Histoire Auguste*, de la politique festive des princes, la part dévolue aux *ludi et spectacula* puis aux *uoluptates* témoignant des mutations en cours, non des pratiques réelles mais bien des représentations qui prévalent dans la construction des *personae* de ces empereurs et tyrans, *boni et mali principes*. Dans le prolongement de la réflexion sur ces inventaires des situations festives, quelques figures récurrentes m'offriront enfin une clef de lecture des stéréotypes à l'œuvre (cruauté, lascivité...), ou, pour le dire autrement, des stratégies discursives employées par nos sources afin de célébrer ou condamner les mémoires impériales.

### La fabrique d'une identité : normes et excès, entre comportement privé et public

Deux cas concrets permettent de saisir le processus de construction des *personae* des empereurs en jeu, qu'il s'agisse du discours impérial élaboré du vivant des princes par leur entourage et eux-mêmes, ou bien de la réception *post-mortem* d'une image reconstruite de leurs *habitus* qui traduit / trahit la fabrique de modèles et de contre-modèles de comportements, que l'*Histoire Auguste* résume volontiers par l'expression des *boni et mali principes*. Le choix que j'ai opéré est loin d'être

10. Concernant Néron, prince citharède, Benoist 2003, et plus généralement à propos du *pudor* ou de la figure du prince nu, Benoist 2012 et 2013.

11. Pour les enjeux du débat sur les *spectacula* à époque tardive, Benoist 2008.

innocent, en retenant Auguste<sup>12</sup> et Lucius Verus, ce dernier n'étant ni un bon ni un mauvais empereur. Le frère adoptif de Marc Aurèle peine en effet à revêtir un costume spécifique, au sein de la galerie de portraits impériaux, et permet de mesurer attentes et déceptions des contemporains de chaque prince parvenu à la tête de l'*Imperium Romanum*<sup>13</sup>. Dans les deux cas de figure, nous sommes riches de deux approches successives d'une même *persona* impériale, l'historien pouvant confronter une source contemporaine, plus ou moins contrôlée par le *caput imperii* ou ses proches, et la réception plus tardive de ce que fut chacun des deux princes<sup>14</sup>.

Auguste a façonné, depuis le triumvirat et son affrontement plus ou moins larvé avec Marc Antoine, sa statu(r)e d'*Imperator Caesar Augustus*. Non content de livrer une onomastique officielle à ses successeurs, qui identifie désormais la titulature de tout détenteur de la *statio principis*, il a également défini les principaux axes d'une politique impériale, au sein de laquelle jeux et spectacles prennent toutes leurs parts à côté d'autres *impensae* ainsi que des honneurs, pouvoirs et actions militaires. Le *monumentum* galate affiche ce programme-bilan que les contemporains puis les générations successives d'habitants de l'*Vrbs* pouvaient également, sinon lire, du moins identifier sur les deux piliers de bronze de part et d'autre de l'entrée du Mausolée sur le Champ de Mars, marqueurs d'une « communication politique » avant l'heure. Les paragraphes 22 et 23, à la suite de l'évocation du programme éditif<sup>15</sup>, dressent l'inventaire de l'action augustéenne en matière de jeux et spectacles, véritable matrice des passages suétoniens consacrés pour chaque biographie à ce domaine d'intervention du prince :

22. 1 J'ai donné des combats de gladiateurs trois fois en mon propre nom, et cinq fois au nom de mes fils ou de mes petits-fils; dans ces combats ont combattu environ

- 
12. Relevons, en ce qui le concerne, cette écriture de soi très élaborée, depuis son autobiographie jusqu'au legs du *monumentum* des *Res Gestae diui Augusti* à son beau-fils et successeur Tibère, qui livre un témoignage remarquable sur les enjeux d'une expression plus ou moins normée de ce qu'est, était et sera un empereur romain. Quelques références et enjeux de cette écriture de l'histoire et de ses ressorts mémoriels dans Benoist 2017 et 2018a et b, avec les introductions des éditions récentes des *RGDA*, Scheid 2007, Cooley 2009 et Arena 2014. Pour trois approches françaises de la figure augustéenne et de sa réception, exploitant diversement sources littéraires, épigraphiques, numismatiques et archéologiques: Cosme 2005, Hurllet 2015 et Le Doze 2020.
  13. Quet 2002 analyse le *Panegyrique à Cyzique* d'Aelius Aristide, témoignage contemporain d'un éloge des deux co-empereurs en raison des préoccupations politiques à l'issue de la campagne victorieuse sur les Parthes.
  14. Pour une première prise en compte de la postérité augustéenne jusqu'à Trajan, voir la thèse de Lyasse 2008. Les biographies de Marc Aurèle traitent plus ou moins longuement de Lucius Verus, par exemple Birley 1987.
  15. Pour le plan des *RGDA*, Scheid 2007, xxxvii-xl, notamment la section 4 consacrée aux libéralités (§ 15-24). Concernant la préférence à accorder à la construction d'édifices ou à l'*editio* de spectacles, qu'il s'agisse du modèle impérial ou des pratiques municipales, voir l'étude de Kokkinia 2012.

10 000 hommes. J'ai, deux fois en mon nom et une troisième fois au nom de mon petit-fils, offert au peuple un spectacle d'athlètes, que j'avais appelés de tous côtés. 2 J'ai célébré des jeux quatre fois en mon nom, et 23 fois au nom d'autres magistrats. Sous les consulats de C. Furnius et de C. Silanus, j'ai célébré les jeux séculaires avec M. Agrippa pour collègue, en ma qualité de président du collège des quindécemvirs. Dans mon treizième consulat, j'ai célébré le premier les jeux de Mars, que depuis lors ont présidés les consuls en vertu d'un sénatus-consulte et d'une loi. 3 Soit en mon nom, soit au nom de mes fils ou petits-fils, j'ai donné 26 fois dans le cirque, au forum ou dans l'amphithéâtre, des chasses d'animaux d'Afrique, où furent mises à mort environ 3 500 bêtes. 23. J'ai donné au peuple le spectacle d'un combat naval, au-delà du Tibre, là où se trouve aujourd'hui le bois sacré des Césars, dans un bassin long de 1 800 pieds et large de 1 200. Durant celui-ci, trente trirèmes ou birèmes garnies de rostrs, et un plus grand nombre de navires plus petits y furent mis aux prises; sur ces flottes combattirent, outre les rameurs, environ 3 000 hommes<sup>16</sup>.

Ces passages sont certes bien connus, mais il n'est pas inutile de les citer *in extenso* dans la mesure où il convient de considérer qu'ils ont servi de matrice à tous les biographes successifs, lorsqu'ils ont abordé le volet festif des *res gestae* de leurs sujets d'enquête. Ce que l'on a pu nommer de manière globale « l'évergétisme impérial » trouve ici – et dans les autres passages des *RGDA* consacrés aux monuments construits ou restaurés, aux dons faits au peuple de Rome et aux vétérans – sa source, qui se combine plus ou moins habilement aux témoignages sur les goûts et comportements privés des *principes*. De fait, le modèle officiel n'efface pas la réflexion sur les penchants personnels des empereurs, matière à développements de plus en plus conséquents, j'y reviendrai dans la section suivante, de Suétone, un bon siècle après la mort d'Auguste, à l'*Histoire Auguste*, près de quatre siècles plus tard, en

16. Éd. Scheid 2007 (modifiée) : 22.1 *Ter munus gladiatorium dedi meo nomine et quinque filiorum meorum aut n[e]potum nomine; quibus muneribus depugnaverunt hominum ci[rc]iter decem millia. Bis athletarum undique accitorum spectaculu[m] p[ro]pulo pra[ebui] meo nomine et tertium nepo[ti]s mei nomine. 2 Ludos feci m[eo] no[m]i[n]e quater, aliorum autem m[agist]ratuum uicem ter et uiciens. [Pr]o conlegio XVuirorum magis[ter] conlegii, collega M(arco) Agrippa, lud[os] s[ae]culares, G(aio) Furnio G(aio) Silano co(n)s(ulibus), [feci]. C[onsul] (tertiumdecimum) ludos Mar[tia]les pr[imus] feci, quos p[ost] i[d] tempus deincep[s] ins[equen]ti[bus] annis [(s)enatus] c[onsulto] et lege fe[cerunt] [con]sul[es]. 3 [Ven]ation[es] best[ia]rum Africanarum meo nomine aut filio[rum] meorum et nepotum in ci[r]co aut in foro aut in amphitheatris, popul[o] d[edi] sexiens et uiciens, quibus confecta sunt bestiarum circiter tria m[ill]ia et quingentae. 23 Naulis proeli spectaculum populo de[di] tr[ans] Tiberim, in quo loco nunc nemo est Caesarum, cauato [s]olo in longitudinem mille et octingentos pedes, in latitudine[m] mille e[st] ducentos. In quo triginta rostratae naues triremes a[ut] bireme[s], plures autem minores inter se conflixerunt. Quibus in classibus pugnaverunt praeter remiges millia ho[mi]num tr[ia] circiter. Commentaires ad loc Scheid 2007, Cooley 2009 et Arena 2014. Pour une première approche des politiques festives au premier siècle de l'empire, en mettant en regard *RGDA* et données suétoniennes, voir Benoist 1999, 248-257, chapitre VI, section 1, « Programmes festifs et attitudes personnelles des empereurs ».*

passant par les notations plus ou moins développées de certains panégyristes ou abrégiateurs, de Pline<sup>17</sup> au Pseudo-Aurelius Victor. On relève ainsi que la sphère privée a tendance à envahir, voire à se substituer complètement aux inventaires officiels des *res gestae* au fur et à mesure de l'évolution impériale, en particulier pour les mauvais princes « exemplaires ».

Il en va ainsi de la confrontation d'une lettre de Fronton adressée à Marc Aurèle, que l'on intitule traditionnellement les *Principia Historiae*, aux passages consacrés au frère adoptif de ce prince par les abrégiateurs tardifs et l'*Histoire Auguste*<sup>18</sup>. Certes, dans un collège impérial inégal où l'aîné seul est grand pontife sinon père de la patrie, les développements sur la politique festive, au sein des diverses biographies de Marc, peuvent concerner tout autant Lucius Verus. Toutefois, les comportements bien différents de l'un et de l'autre rejaillissent sur l'approche de l'univers festif durant leur principat conjoint, et plus encore quand la personnalité écrasante du fils porphyrogénète du premier, Commode, vient parasiter *a posteriori* tout ce qui peut participer de cette conception d'un goût immodéré pour les spectacles et leurs déviances. C'est ainsi que la politique de modération de Marc, limite imposée aux dépenses en matière de *gladiatoria spectacula* par exemple<sup>19</sup>, vient en contrepoint naturel aux passions de son cadet. La conclusion de la lettre de Fronton, du moins dans l'état parcellaire où celle-ci nous est parvenue, donne toutefois une coloration particulière à ces jeux de masque entre l'austère prince-philosophe et son débauché de frère :

<...> un histrion était venu de Rome en Syrie. Mais assurément, comme nous le voyons, les arbres les plus hauts sont ceux que le vent secoue le plus violemment,

- 
17. Une lecture suivie du *Panégyrique de Trajan* dans cette perspective serait judicieuse, notamment les six emplois de *spectaculum* : 22, 2 (*insolito spectaculo* lors de l'*aduentus* de 99 en comparaison des pratiques passées) ; 33, 1 et 3 à propos d'un *spectaculum* dont le déroulement s'oppose aux précédents sous Domitien, auquel est consacré le § 4 sans le nommer ; 34, 1 (poursuivant la comparaison entre les deux princes, *At tu Caesar, quam pulchrum spectaculum pro illo nobis execrabili reddidisti*) ; 46, 1 (*spectaculum pantomimorum*, à propos du bannissement des mimes) ; 92, 4 concernant le *dies natalis* de Trajan, le 18 septembre, jour de l'assassinat de Domitien et de l'avènement de Nerva ; et les deux de *ludus* (54, 1, dans le cadre de l'adulation impériale et 82, 8, pour un parallèle entre jeux et *uoluptates* concernant les plaisirs du prince). Il s'est agi pour Pline de traiter des goûts modérés de Trajan ou de sa politique festive, sous contrôle, à propos de l'amphithéâtre, du théâtre ou de la chasse. Cf. Méthy 2000 pour un traitement global de ce panégyrique, mais en rejetant l'emploi de la notion de « propagande ».
18. Cf. Eutrope, 8, 10, 4 (*uir ingenii parum ciuilis*) ; Pseudo-Aurelius Victor, 16, 6 (*carminum, maxime tragicorum, studiosus, ingenii asperi atque lasciu*) et HA, *Verus*, 2, 9 (*Fuit uoluptarius et nimis laetus et omnibus deliciis, ludis, iocis decenter aptissimus*) et 10, 8 (*uitae semper luxuriosae*).
19. Mais le *senatus consultum* (cf. la table de bronze d'Italica) date du règne conjoint de Marc Aurèle et Commode en 177 ou 178 (*Oratio de pretiis gladiatorum minuendis* : CIL, II, 6278 [ILS, 5163] ; Oliver & Palmer 1955).



de même, les vertus les plus grandes sont celles que la jalousie pourchasse avec le plus de médisance. Du reste, pour savoir si l'empereur Trajan doit être considéré plus illustre dans la guerre ou dans la paix, je reste incertain, si ce n'est que même Spartacus et Viriathé possédaient quelques habilités guerrières : dans les arts de la paix, c'est à peine si quelqu'un fut auprès du peuple mieux vu que Trajan, si même il y eut quelqu'un qui l'égalait. Ces faits mêmes, avec diverses critiques sur sa vie antérieure, l'accablent. On peut déduire des prémisses les plus hautes de la science politique que le prince ne fut pas sans s'intéresser au spectacle des histrions, ni aux autres jeux de la scène, du cirque et de l'arène, en homme qui savait que le peuple romain s'intéresse principalement à deux choses, l'annonce et les jeux ; que l'État est jugé autant sur ses divertissements que sur ses aspects sérieux et que négliger les choses sérieuses entraîne la plus grande perte, négliger les divertissements, la plus grave hostilité ; les distributions sont recherchées avec un zèle moins passionné que les spectacles ; seule la plèbe frumentaire est apaisée de façon tangible et personnelle par les distributions, cependant l'univers est apaisé par les jeux <...> comme facilement ils apaisent leur faim <...> ou par des suovétauriles combien il apaise par les jeux et les cérémonies des spectacles. La procession et les chariots et les chars sacrés et les dépouilles consacrées par les anciens à cette chose, les éléphants même, en temps de paix, dont le peuple romain ne fit jamais usage dans la bataille, se vouer à des spectacles nocturnes <...> ou on est enterré par le vacarme ou on rend en oracle par plusieurs langues : je rappelle ces faits pour réfuter le dénigrement<sup>20</sup>.

Ce portrait à front renversé d'un Lucius Verus plus grand que Trajan trouve sa logique dans le contexte particulier du principat des deux frères, l'entourage impérial étant soucieux de l'impact de certaines rumeurs venant contredire le discours

20. Fronton, *Principia historiae*, 20 (Éd. van den Hout 1988) : <...> *histrionem ex urbe in Syriam accisse. Sed profecto, sicut arborum altissimas uehementius uentis quati uidemus, ita uirtutes maximas inuidia criminosius insectatur. Ceterum bello an pace clarior Traianus imp(erator) existimandus sit, in ambiguo quidem pono, nisi quod armis etiam Spartacus et Viriathus aliquantum potuere pacis artibus uix quisquam Traiano ad populum, nescio si qui adaeque, acceptior fuerit. Ipsa haec cum pri<o>r<is ui>tae nonnullis detractionibus lacesunt. Ex summa ciuili<s> scientiae ratione sumpta uidentur ne histrionum quidem ceterorumque scaenae aut circi aut harenae artificum indiligentem principem fuisse, ut qui sciret populum Romanum duabus praecipue rebus, annona et spectaculis, teneri; imperium non minus ludicris quam serieis probari atque maiore damno seria, grauiore inuidia ludicra neglegi; minus acribus stimulis congiaria quam spectacula expeti: congiariae frumentariae modo plebem singillatim placari ac nominatim, spectaculis uniuersum interdum [...] <...> ut famem facile eis depellant [...] <...> aut suoue<t>aurilibus quam ludeis spectaculorumque caerimonieis placaret. Ei rei pompas et carpenta et tensas et exuuias a maioribus dicatas, elephantos et in pace, quibus numquam populus Romanus in acie usus sit, spectaculis deseruire nocturnis <...> pro satis auditis maioris rei aut te constrepi aut linguis pluribus ominari: haec a me detractionis refutandae causa memorata sunt.* Traduction Fleury 2003. Commentaire *ad loc.* van den Hout 1999, 484-487. Le parallèle entre Trajan et Lucius Verus a été analysé de manière exemplaire par Méthy 2003. Se reporter à propos du registre du *puđor* à Benoist 2012, 92-97. À propos de cette lettre de Fronton, quelques développements dans Benoist 2015 et 2017, section IV.

impérial dominant. L'empereur victorieux des Parthes, rentrant à Rome à la date de rédaction de ce petit traité en 166<sup>21</sup>, est suspecté d'un comportement répréhensible lors de son séjour en Syrie. Tous les ingrédients d'une invective au long cours, ayant frappé jadis Marc Antoine dans les *Philippiques* ou lors de l'affrontement avec Octavien durant les dernières années triumvirales, sont réunis dans les portraits à charge de Verus, usant comme le discours de Pline opposant le tyran Domitien à l'*optimus princeps* Trajan de tous les registres possibles, privé et public. Ce qui me semble important est de relever, de la part du précepteur des deux *principes*, cette mise en situation des *ludi et spectacula*, et tout particulièrement sa dimension sociale. La revalorisation des plaisirs du peuple confère en effet au prince une nouvelle dimension face à son frère aîné dont la rigueur a pu faire l'objet d'une réprobation feutrée, le philosophe se devant de modérer sa figure publique d'ascète. De l'Auguste en majesté dépeint par lui-même au travers d'une réécriture serrée de son parcours et de son œuvre, témoignage livré à la postérité par son successeur et fils adoptif Tibère, à la réhabilitation par Fronton de Lucius Verus, je postule que nous touchons du doigt les linéaments d'un discours sur le bon prince qui prend naturellement en compte la sphère festive. Toutefois, les biographes confrontent l'homme privé, ses penchants et faiblesses, au détenteur de la *statio principis*, censé se conformer aux attentes des milieux aristocratiques, qui ne sont pas forcément celles du peuple, comme plusieurs destins le confirment aisément au sein de la galerie de monstres patentés, Néron notamment<sup>22</sup>.

### De la politique festive aux *uoluptates*<sup>23</sup>, variations sur un même thème : les figures impériales entre sphère privée et sphère publique

L'inventaire systématique des données concernant *ludi et spectacula* dans les biographies des empereurs, d'Auguste – mais l'on peut avec Suétone commencer dès César – à Théodose, conduit à relever une évolution majeure entre l'époque antonine et le dernier tiers du IV<sup>e</sup> siècle, voire les premières années du V<sup>e</sup> siècle. Il s'agit tout à la fois du contenu des notices consacrées au programme festif des princes, qui s'amenuise depuis les Antonins jusqu'aux empereurs de la deuxième partie du III<sup>e</sup> siècle, si l'on met en regard Suétone et son continuateur de l'*Histoire Auguste*, mais également du vocabulaire employé et de la frontière désormais poreuse entre aspects personnels

- 
21. Kienast, Eck & Heil 2017 et Champlin 1980, 131-136, pour la date du retour de Lucius Verus à Rome et celle de la lettre de Fronton.
  22. Champlin 2003 qui propose une relecture subtile de ce principat, avec Benoist 2003 et Lefebvre 2017. On ajoutera Arena 2015 à propos de la *salutatio* et des rituels de cour naissants.
  23. À propos de la conception d'une « politique festive » impériale, Benoist 1999, et des enjeux d'une évolution tardive de la sphère festive dans le cadre de ce que l'on nomme désormais les *uoluptates*, Benoist 2008.

du comportement des Augustes et données formelles de leur politique festive. À bien des égards, la pratique d'un Pline le Jeune dans sa *Gratiarum Actio* de 100, celle d'une construction élaborée d'un portrait à deux faces d'un Trajan anti-Domitien<sup>24</sup>, s'est imposée, et la *persona* impériale l'emporte sur les constantes d'une approche de l'univers festif qui transcendent la coupure entre monde polythéiste et monde chrétien. En quelque sorte, le portrait orienté d'un Tibère dans le *De uitae Caesarum* a fourni l'exemple à suivre d'une falsification de l'histoire au profit de la mémoire reconstruite d'un mauvais prince : l'affirmation péremptoire « il ne donna point de spectacles » ne peut en aucun cas correspondre à la réalité, en particulier en raison de la permanence des *ludi* qu'un grand pontife se doit d'éditer dans le cadre des grands cycles festifs du calendrier romain<sup>25</sup>. L'affirmation correspond à une amplification de l'attitude austère du personnage, peu soucieux d'une vaine popularité, mais trouve sa pleine justification dans un portrait à charge, notamment durant les années de retraite à Capri, du vieux prince libidineux esclave de ses vices<sup>26</sup>. Il convient donc de dresser brièvement la liste des données régulières de la politique festive des princes afin de relever plus aisément les distorsions que nos sources révèlent en creux, en particulier à propos des *mali principes*, tyrans débauchés et acteurs d'un nouveau genre sur la scène festive, perdant ainsi la *fama* nobiliaire et flirtant avec le monde servile et affranchi des gladiateurs, mimes et auriges<sup>27</sup>.

C'est essentiellement grâce aux biographies impériales de Suétone et de l'*Histoire Auguste* que nous pouvons faire l'inventaire des données concernant les politiques festives de chacun des empereurs, certaines informations ponctuelles pouvant être corroborées par les récits des historiens, notamment Cassius Dion ou Hérodien. Ce qui m'intéresse ici n'est pas le détail de chacune des séquences retenues par nos sources ; j'avais consacré dans ma thèse sur la *Fête à Rome* un chapitre à ces politiques festives d'Auguste à Néron, auquel je peux renvoyer<sup>28</sup>. L'essentiel est bien de repérer

24. Cf. *supra* note 17 le relevé des données concernant *ludi* et *spectacula* dans le *Panegyrique de Trajan*, avec, outre les études réunies dans Devillers 2015, la thèse qui demeure fort pertinente de Schowalter 1993.

25. Suet., *Tib.*, 47, 1 : *neque spectacula omnino edidit*. Cf. Benoist 1999, 250-251. À propos des fêtes inscrites au calendrier, voir la thèse de Herz 1975, puis sa synthèse Herz 1978 ; et plus généralement concernant les *fasti*, Rüpke 1995 et 2011, ainsi que Benoist 2020, 137-153.

26. Suet., *Tib.*, 42-45 notamment. On suivra volontiers Anne Daguët-Gagey, que je remercie pour sa suggestion, concernant le thème sous-jacent de l'*avaritia* des magistrats puis des princes en cette matière, depuis Cicéron dans son *De Officiis* (2, 58).

27. Outre les deux études stimulantes d'Edwards 1993 et 1994, la synthèse de Beacham 1999 traite, de la fin de la République jusqu'au principat de Néron, ce qui s'apparente à la notion de politique des spectacles. Le cas de Commode est traité avec finesse par Hekster 2002. Flaig 2007 aborde la gladiature au prisme des valeurs romaines et des conséquences sociales et politiques jusqu'aux transgressions néroniennes.

28. Benoist 1999, 246-267.

les logiques à l'œuvre dans les relevés des programmes mis en place par les princes, en constatant d'emblée la diversité des approches de nos deux biographes. C'est ainsi que Suétone distingue nettement ce qui concerne la politique des *ludi et spectacula* menée par chacun des empereurs julio-claudiens et flaviens et ce qui ressort des goûts personnels de ces derniers<sup>29</sup>. Le jugement porté par le biographe antonin sur certains princes influe sur les développements plus ou moins longs des penchants ou vices : nous avons déjà relevé le cas particulier de Tibère, qui aurait renoncé à toute action en cette matière, réduisant le coût des *ludi et spectacula* tandis que les *munera* et *ludi* que Suétone cite se placent tous avant son accession, sous le principat d'Auguste<sup>30</sup>. Le portrait de l'homme privé, en particulier dans le cadre de sa retraite à Capri, se concentre sur les abus de boisson et les vices sexuels ; rien n'est dit sur ses goûts pour les jeux. En revanche, les mauvais princes comme Caligula, Néron, Vitellius et Domitien, comme les bons princes Auguste, Vespasien, voire Titus, ou un Claude au portrait contrasté, permettent d'aborder tout autant la politique suivie que les goûts personnels avérés<sup>31</sup>. Dès la *uita Augusti*, le ton est donné sur les liens naturels entretenus entre une politique et ses règles, dans le prolongement des informations livrées sur César<sup>32</sup>, et le comportement du prince, en privé et en public, censé révéler ses passions, plus ou moins avouables<sup>33</sup>. C'est dans ce cadre,

- 
29. Pour un relevé chez Suétone des politiques menées et des comportements personnels : *Aug.*, 43-44 (politique festive et règles de l'assistance), 45 (comportement), 70-71 et 83 (goût pour certains jeux) ; *Calig.*, 18-20 (politique), 11, 41 et 54-55 (goût pour les arts de la scène) ; *Claud.*, 21 (politique festive), 5, 33-34 (goûts et comportement) ; *Ner.*, 11-12 (politique et assistance), 7, 20-25, 30, 35 et 53-54 (goût et participation) ; *Galb.*, 6, 1 (seule mention, mais concernant les jeux de sa préture) ; *Vit.*, 4 et 12 (goûts personnels) ; *Vesp.*, 2 et 19 (politique festive, successivement en Germanie, comme légat, puis à Rome) ; *Tit.*, 7-8 (attitude et goût) et *Dom.*, 4 (politique festive), 7, 19 et 21 (penchants personnels).
30. Suet., *Tib.*, 34, 1 (*Ludorum ac munerum impensas corripuit, mercedibus scaenicorum recisis paribusque gladiatorum ad certum numerum redactis*) et 7, 2 (*Munus gladiatorium in memoriam patris et alterum in aui Drusi dedit, diuersis temporibus ac locis, primum in foro, secundum in amphitheatro, rudiariis quoque quibusdam reuocatis auctoramento centenum milium; dedit et ludos, sed absens: cuncta magnifice, impensa matris ac uitrici*), cette dernière mention renforçant le contraste avec l'absence de toute politique festive durant son principat.
31. Notons, dans l'inventaire dressé note 29 *supra*, que pour deux princes seul un des deux registres est renseigné : Vitellius pour ses penchants personnels, Vespasien pour le programme festif, comme *legatus* puis *princeps*.
32. Suet., *Caes.*, 10, 2-3 (jeux de l'édilité : *uenationes, ludi et gladiatorium munus*) ; 26, 3-4 (en son absence, *epulum et munus*) ; 31, 1 (à Ravenne, *spectaculum publicum*) ; 39 (*edidit spectacula uarii generis*, chapitre qui correspond à l'esquisse d'une politique festive) et 54, 5 (à propos du financement des *munera*).
33. Suet., *Aug.*, 13, 2, l'anecdote rapportant sa cruauté à l'égard des vaincus à l'issue de la bataille de Philippes est tout à fait remarquable à cet égard, puisque le sort d'un père et son fils est lié au tirage au sort ou au jeu de mourre (cf. Dasen 2016), mais conduit l'un et l'autre à la mort : *alios, patrem et filium, pro uita rogantis sortiri uel micare iussisse, ut alterutri concederetur, ac spectasse utrumque morientem, cum patre, quia se obtulerat, occiso filius quoque uoluntariam occubisset necem*.

nous y reviendrons, que la *persona* impériale révèle quelques aspects susceptibles d'insérer l'empereur dans la société de son temps, une certaine proximité avec ses amis ou même de petits enfants avec lesquels il joue (*ludebat*), lui conférant ainsi une humanité particulière<sup>34</sup>, ce que d'autres princes partagent avec lui, même si tout est affaire de mesure, concernant par exemple Néron ou Domitien. Le lien entretenu avec les passions de la plèbe romaine par certains empereurs prépare cette conception déformée et à charge que l'*Histoire Auguste* privilégie en cette matière, non pas dès les premières biographies, considérées traditionnellement comme les plus proches de sources crédibles, comme Marius Maximus, mais avec les témoignages concernant le III<sup>e</sup> siècle et les allusions de plus en plus fréquentes aux contextes multiples, affirmés ou voilés : Dioclétien et Constantin d'une part<sup>35</sup>, l'époque de l'auteur d'autre part, au travers des affrontements païens / chrétiens à propos des *uoluptates*<sup>36</sup>.

Si les biographies des princes d'Hadrien à Carus, Carin et Numérien ne proposent pas systématiquement de chapitre consacré aux politiques festives et entretiennent données factuelles sur la tenue d'événements festifs, comportements et pratiques des empereurs, on peut tout de même proposer une synthèse des informations qui illustrent l'importance des *ludi* et *spectacula* dans la construction des *personae* impériales. La grille de lecture proposée, entre *boni et mali principes*, n'implique toutefois pas de différences irréductibles entre les diverses *uitae*, tandis que l'évolution tend à rendre de plus en plus rares les développements portant strictement sur les programmes festifs. Toutefois, les relevés ponctuels de spectacles de gladiateurs, de jeux du cirque ou de chasses dans l'amphithéâtre participent de cette approche globale de l'univers festif. Si les vies d'Hadrien, Marc Aurèle, des trois Gordiens, voire la toute dernière de Carus et ses deux fils, fournissent des données proches des *species* suétוניennes<sup>37</sup>, de nombreuses mentions dans les autres

34. Suet., *Aug.*, 83, 2 : *Animi laxandi causa modo piscabatur hamo, modo talis aut ocellatis nucibusque ludebat cum pueris minutis, quos facie et garrulitate amabilis undique conquirerat, praecipue Mauros et Syros.* Cf. pour trois illustrations de ces jeux d'enfants : *Archéothéma*, 31, 2013, p. 53.

35. Dioclétien est destinataire des vies de Marc Aurèle, Lucius Verus, Aelius, Avidius Cassius, Septime Sévère, Pescennius Niger et Macrin ; Constantin quant à lui est destinataire des vies de Clodius Albinus, Géta, Élagabal, Alexandre Sévère, les deux Maximins et les trois Gordiens.

36. Dans une historiographie abondante, on renverra à propos de l'HA à l'introduction de Chastagnol 1994 pour un état de la question à cette date et à la recherche la plus récente de Savino 2017, notamment à propos de la date et de l'auteur de l'œuvre, ainsi que sur la question du christianisme (respectivement les chapitres 1, 2 et 4).

37. HA, *Hadr.*, 19, 2-8 (à Athènes et Rome) avec les mentions complémentaires en 7, 12 (*gladiatorium munus*) et 8, 2 (*ludi circenses* lors de son *natalis*). La biographie d'ouverture de ce recueil d'un prince dont Suétone fut l'*ab epistulis* s'inscrit donc à dessein dans une filiation tout à fait remarquable. HA, *Marc.*, 17, 7 (jeux publics), 23, 4-6 (*uoluptates* en son absence), la limitation étant traitée en 11, 4 (voir *supra* note 19), tandis que son *indulgentia uitae* qui lui fait accepter les spectacles est

vies, à l'occasion notamment des festivités d'avènement ou d'*aduentus*, voire de triomphes ou de pseudo-triomphes, permettent d'aborder cette dimension particulière du « métier » d'empereur dans presque toute l'œuvre<sup>38</sup>. On jugera que l'acmé de ce recueil, constitué par les plus longues biographies disposées en diptyque d'Élagabal, le monstre, et de Sévère Alexandre, l'*optimus princeps*, offre un traitement exemplaire des talents de ces deux cousins, de leur fréquentation des spectacles, traits qui ne participent guère, à notre plus grande surprise, à les départager dans ce domaine, contrairement au registre des pratiques sexuelles et débordements en tout genre attribués au prêtre de l'El-Gabal d'Émèse parvenu à l'Empire<sup>39</sup>. Toutefois, l'œuvre tardo-antique prolonge remarquablement certains aspects de son modèle antonin et nous permet d'entrevoir ainsi les logiques à l'œuvre dans les figures récurrentes de l'ethos de certains princes, que nous analyserons plus avant dans la dernière section qui suit. Si l'on veut bien mettre de côté certains détails anachroniques qui font partie de la spécificité de la *mythistoria*, par exemple le recours à des animaux exotiques, non pas seulement dans les exhibitions de l'amphithéâtre mais bien durant les processions solennelles et les sacrifices sanglants, la tétralogie – théorisée dans le pamphlet très informé du chrétien Tertullien<sup>40</sup> – des *ludi scaenici*, certes moins représentés, des *gladiatoria munera*, des *circenses* et des *uenationes*, s'impose tout au long des trente *uitae*.

### De la mise en scène des *personae* des princes : jeu(x) de masques et figures récurrentes

Si plusieurs aspects des comportements des Césars ont donné lieu par le passé à des études ponctuelles – la pratique des jeux de hasard comme les dés, le goût

---

soulignée en 4, 8 ; *Gord.*, 3, 5-8, à propos des jeux de l'édilité et de la préture de Gordien I<sup>er</sup> (*munera* et exhibitions d'animaux exceptionnels), 4, 3 et 6 lors de ses consulats et en Italie (*ludi scaenici* et *Iuuenalia*) et pour Gordien III en 33, 1-2, énumération d'animaux et de gladiateurs pour son triomphe persique finalement utilisés par Philippe pour le Millénaire de Rome ; *Car.*, 19, à propos notamment de *noua spectacula*.

38. Par exemple, HA, *Alex. Sev.*, 57, 6, mention de *circenses* et de *ludi* pour sa victoire persique ; *Max. & Balb.*, 8, 4, dans le contexte de la proclamation impériale (*scaenici, circenses et munera*) ; *Gall.*, 3, 6-7, à l'occasion de la victoire d'Odenath, 7, 4-9, pour ses fêtes décennales ; *Aur.*, 33-34 et *Prob.*, 19, triomphes qui sont plus probablement des *aduentus* à portée triomphale (Benoist 2005, 211-228).
39. On renverra ainsi à HA, *Heliogab.*, 32, 8 et *Alex. Sev.*, 27, 7 & 9, en soulignant que les talents du premier sont simplement énumérés (*Ipse cantauit, saltauit, ad tibias dixit, tuba cecinit, pandurizauit, organo modulatus est*), quand ceux du second sont loués et que sa pratique est réputée se limiter à la période précédant l'avènement et en privé (*cantauit nobiliter, sed numquam alio conscio nisi pueris suis testibus ; Lyra, tibia, organo cecinit, tuba etiam, quod quidem imperator numquam ostendit*).
40. Turcan 1986, avec les commentaires de Marie Turcan et nos propres développements dans Benoist 2011, en soulignant l'importance de la dénonciation de l'apologète dans son *De Spectaculis* qui lie étroitement pluralité des spectacles et des scènes festives.

pour la chasse ou la gladiature, ainsi que la participation sur la scène festive –, il me semble que la mise en série de l'ensemble de ces données livre une lecture tout à fait pertinente quant à la conception d'un discours très orienté de célébration ou de condamnation des princes. Dans ce qui suit, je tente d'appréhender les logiques à l'œuvre dans ces constructions rhétoriques à propos des bons et mauvais empereurs, issues de la littérature biographique impériale du II<sup>e</sup> au début du V<sup>e</sup> siècle.

### *Le hasard et la nécessité.*

#### *Tempérance et excès, les premières leçons des conduites impériales*

Assurément, la pratique des *aleae* et les jeux d'argent figurent parmi les mentions les plus fréquentes des portraits impériaux et ont fait l'objet de nombreuses études<sup>41</sup>. Il me semble qu'il convient de mesurer la dimension propre de ces références, qui sont toujours instrumentalisées afin de dénoncer la démesure de certains comportements, même si le portrait du premier *princeps* Auguste est celui chez Suétone qui développe le plus longuement ce goût<sup>42</sup>. Il convient d'avoir à l'esprit que le *conditor* du *nouus status* n'est pas forcément un modèle sans défaut et que les auteurs des I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles le jugent avec discernement : d'un Sénèque relevant les aspects condamnables du jeune Octavien colérique au jugement en demi-teinte de Tacite dans les premiers chapitres de ses *Annales* revenant sur le principat augustéen<sup>43</sup>. Dans cette perspective, nombreux sont les empereurs qui s'adonnent à ces jeux de hasard, y dépensent des sommes importantes et deviennent ainsi l'objet d'une mise en scène les rapprochant des penchants coupables du vil peuple pour nos auteurs aristocrates, certains nourris des préceptes stoïciens. Il en va de même de la passion pour les courses de char ou les combats de gladiateurs, mais dans un cadre privé et amical qui prend une tout autre dimension, proche de l'enfance et d'autres pratiques comme les jeux de rôle, en juge, magistrat ou *imperator*, ou bien les jeux de pions comme les *latrunculi*<sup>44</sup>. Il me semble que le traitement de ces traits de caractère

41. Citons en dernier lieu Schädler 2010 à propos d'Auguste et de Claude, et Gaillard-Seux 2020, 208-212, concernant Lucius Verus, Commode et Didius Julianus dans l'HA, en faisant retour sur Caligula, Claude, Néron et Vitellius, mentionnés explicitement (*Ver.*, 4, 6).

42. Suet., *Aug.*, 70, 3-4 (*aleae indulgens*; la passion pour le jeu est insérée dans le chapitre traitant du fameux banquet des douze dieux durant l'époque triumvirale; mention dans une épigramme: *ludit assidue aleam*); 71, 3-6, à propos de sa réputation de joueur, et des enjeux et sommes perdues ou gagnées; Aur. *Vict.*, 1, 4 (*flagrante haud modice luxuria ludorumque cupidine, atque ad somnum intemperantes (mores)*) & Ps.-Aur. *Vict.*, 1, 21 (*studiosus aleae lusor*).

43. Avec le portrait que dresse Sénèque, *Clem.*, 1, 9-11, d'un Auguste, certes enclin à la clémence à propos de Cinna, mais qui fut impitoyable durant sa jeunesse; Tac., *Ann.*, 1, 2-5, pour un bilan nuancé de l'œuvre d'Auguste.

44. — Pour les *aleae*: chez Suétone, outre Auguste (cf. *supra* note 42), Caligula (*Calig.*, 41, 3); Claude (*Claud.*, 5, 2; 33, 5, même en déplacement); Néron (*Ner.*, 30, 7); Vitellius (*Vit.*, 4, 1); Domitien

est ambivalent : certes, il peut donner lieu à réprobation, mais également rendre compte d'une proximité avec les partenaires de jeu qui confère à ces pratiques une dimension sociale tout à fait spécifique, une parenté du prince, et transcende les différences d'âge comme les quelques scènes reliant princes et enfants, en dehors de toute forme de dépravation<sup>45</sup>. L'insertion de ces passions populaires au sein de la biographie d'un bon prince, ou à tout le moins d'un prince qui n'est pas réputé comme un tyran, Claude par exemple, n'a pas la même résonance que dans le cadre d'un portrait à charge d'un tyran exemplaire, Commode en particulier. En ce dernier cas, le goût des *aleae* s'insère dans une série cohérente de pratiques condamnables, comme la passion incontrôlée qui s'exerce dans les enceintes festives lors des *ludi*, le prince se montrant sans aucune retenue, de la même façon que sa cruauté peut se manifester dans ces mêmes enceintes lors des combats de gladiateurs, ou quand les pires débauchés battent le pavé de nuit et se comportent en voyous ou bien terrorisent les participants à leurs fêtes par des perversions sans mesure, comme le développent certaines biographies de l'*Histoire Auguste*<sup>46</sup>. La violence à l'égard tant des membres des *ordines* que du peuple s'inscrit dans un autre registre qui met en scène la dimension spécifique de l'ethos du prince.

### *De l'assistance à la participation, transgression politique et sociale des normes*

La fréquentation des gladiateurs, et partant de tous les artistes impliqués dans les *ludi et spectacula* de toute nature, auriges, acteurs, lutteurs, apparaît comme l'un des *topoi* les plus fréquents dans la dénonciation des comportements déviants de

---

(*Dom.*, 21, 2) ; dans l'*Histoire Auguste*, Lucius Verus (*Ver.*, 4, 6 et 5, 7, à l'issue d'un banquet et ce toute la nuit) ; Commode (*Com.*, 2, 8 : *In domo aleam exercuit*, dans un chapitre introductif de la *uita* qui insiste fortement sur la vie dissolue de celui qui fréquente prostituées et gladiateurs, se fait aurige et échanson ; 9, 1) ; Didius Julianus (*Did. Iul.*, 9, 1, qui dans ce chapitre conclusif se voit reprocher dans sa vieillesse ce qu'il n'aurait pas pratiqué étant jeune, ni les dés, ni l'exercice de la gladiature). Relevons dans la biographie d'Élagabal (*Heliogabal.*, 22, 1-2) un usage systématique de la loterie pour les cadeaux aux convives, tandis que le tyran Proculus (*Quad. Tyr.*, 13, 2) est censé avoir tiré dix fois « *imperator* » au jeu des *latrunculi* (cf. l'étude de Marianne Béraud dans ce volume). — On relève la mention des jeux de rôle du fils de Poppée, Rufrius Crispinus, ce qui le condamne à la mort (Suet., *Ner.*, 35, 9 : *quia ferebatur ducatus et imperia ludere*), tandis que les jeux du jeune Sévère sont prémonitoires (HA, *Sev.*, 1, 4 : *nullum alium inter pueros ludum nisi ad iudices exercuit*). Pour le goût de la gladiature, cf. *infra*.

45. Cf. *supra* à propos d'Auguste (Suet., *Aug.*, 83, 2).

46. Par exemple les vagabondages nocturnes de Néron (Benoist 2003 et Champlin 2003, notamment chap. 6 « Saturnalia »), le comportement de Commode (Hekster 2002, chap. 4 « An emperor on display ») ou bien les banquets d'Élagabal et leurs débordements (Icks 2012, notamment chap. 4, « The Rejected Ruler » à propos des portraits littéraires de Cassius Dion, Hérodiens et l'HA), avec toutes les références aux sources.



certains princes<sup>47</sup>. Certes, les penchants des membres de la *nobilitas* dès les derniers siècles de la République attestent l'existence d'écoles intégrées dans certaines grandes *domus* urbaines et l'attitude d'un Caligula, pour répréhensible qu'elle puisse paraître, se place dans la logique des comportements privés qui existaient bien avant le jeune prince julio-claudien. Les *ludi* impériaux participent de cette approche impériale de la gladiature, qui a donné lieu à maintes enquêtes<sup>48</sup>. S'exercer à certaines activités physiques dans l'espace privé n'est point répréhensible. Manifester bruyamment son soutien à des gladiateurs ou une écurie de chars participe d'une attitude, certes jugée peu convenable, mais somme toute s'intégrant dans le cadre de l'assistance régulière aux jeux, que les collaborateurs du prince attendent afin de se garantir auprès du *populus Romanus* un soutien sans faille<sup>49</sup>. Ne va-t-on pas, comme cela est bien connu, jusqu'à opposer les comportements peu assidus ou distraits de certains empereurs, César, Marc Aurèle, à l'attention avec laquelle Auguste suivit les *spectacula*, soucieux de participer au mieux à ces distractions des Romains qui demeurent, quoi que l'on puisse en penser, attachées aux services religieux traditionnels<sup>50</sup>. Là n'est certes pas un penchant coupable, mais parfois, comme avec Claude dépeint par Suétone voire Sénèque, une manière de souligner la cruauté avec laquelle, par une observation attentive des combats et de leur issue fatale, le prince s'écarte d'un modèle de sagesse que promet, mais avec difficulté et suscitant la réprobation, Marc Aurèle comme nous l'avons souligné précédemment à propos de Lucius Verus d'après le témoignage de Fronton<sup>51</sup>.

La participation sur la scène festive des membres des *ordines*, qu'ils soient sollicités ou forcés, puis du prince a été bien étudiée, en particulier pour Néron et Commode, afin d'identifier la part d'un portrait à charge et celle d'une éventuelle

47. En prenant comme point de départ l'essai de Wiedmann 1995, en particulier l'angle d'approche sociologique à propos de l'identité romaine, du statut des gladiateurs et de la mise en regard de la souveraineté impériale et populaire. On ajoutera dans cette dernière perspective l'étude de Fagan 2011.

48. Un exemple récent porte sur l'existence de *ludi* impériaux, avec le cas du *ludus Dacicus*, de Caligula à Domitien et Trajan : Eck 2020, à partir des sources épigraphiques, relais indispensables des sources littéraires, notamment biographiques, empreintes de jugements moraux.

49. Pour un traitement judiciaire d'une rencontre institutionnalisée entre le prince et le peuple au cirque Maxime, la thèse d'Arena 2010.

50. Les références concernant l'assistance de Néron (Suet., *Ner.*, 12) et de Sévère Alexandre (HA, *Alex. Sev.*, 37, 1 et 44, 7) d'une part, et l'opposition entre l'attitude d'Auguste (Suet., *Aug.*, 44-45, à propos des règles de l'assistance et son comportement opposé à celui de César) et celle de Marc Aurèle (HA, *Marc.*, 15, 1 : *Fuit autem consuetudo Marco, ut in circensium spectaculo legeret audiretque ac suscriberet*, passage fortement inspiré de Suétone ; cf. *Aug.*, 45, 3).

51. Suet., *Claud.*, 34, à propos de son tempérament : *Saeuum ac sanguinariu natura fuisse* (§ 1), tout particulièrement durant les *munera gladiatoria* (§ 4-5) ou les *meridiana* (§ 6). Concernant Fronton, voir *supra*.

conception renouvelée du pouvoir et de ses modalités de représentation. La voix, et le traité du sublime d'une part, l'exaltation de la force physique et le patronage herculéen d'autre part, participent d'une pratique spécifique du métier d'empereur et rendent compte du franchissement volontaire de certaines limites d'un ethos que le costume lui-même peut aider à identifier<sup>52</sup>. Toutefois, la portée sociale de telles attitudes est loin d'être négligeable, tout autant d'ailleurs que les déviances sexuelles longuement commentées par l'auteur de l'*Histoire Auguste*. La démesure de ces comportements, qui va bien au-delà d'une forme d'hellénisation des conditions de l'exercice du politique à Rome, par exemple la dimension agonistique du pouvoir néronien, interroge la nature même des catégories sociales et remet en cause les équilibres d'une société aristocratique normée. Que nos sources soient toujours la voix des ordres sénatorial et équestre n'est certes pas indifférent, même s'il n'est pas toujours aisé de mesurer ce qui pouvait être accepté ou non par le peuple : le prince aurige, chorège ou gladiateur, *nudus* car ne revêtant pas le costume traditionnel attendu en certaines circonstances, comme l'Émésien Élagabal lors de son premier *aduentus* romain<sup>53</sup>, s'affranchit des contraintes imposées à la *statio principis*. Dès lors, il entre dans une mise en jeu(x) du pouvoir qui contraint le peuple à le suivre ou à s'opposer à lui dans les enceintes festives ou sur les parcours des processions solennelles. La violence qui est parfois relevée construit tout autant une image normée de la cruauté du *princeps*, qui s'est dispensé des limites traditionnelles imposées à l'*imperator*, quels que puissent être les débordements relevés, par exemple ceux d'un Trajan selon les *Principia historiae*. Le rapport aux jeux, à la sphère festive, aux aristocrates et au peuple en dit autant que les propos récurrents sur les débordements sexuels et le manque de *pudor* de certains princes<sup>54</sup>. En ces matières, cruauté et lascivité, pratiques festives et sexuelles concourent tout autant à la construction d'identités impériales « exemplaires », destinées à produire une norme qui varie dans le temps et l'espace dans l'appréhension de ce qu'était un *bonus* ou un *malus princeps*.

52. Pour la participation de Commode, citons les références explicites de l'HA : *Com.*, 2, 9 (conduite de chars), 5, 5 & 11, 10-12 (combats de gladiateurs *in harena*, avec inscription officielle de ces interventions et collation de noms de gladiateurs au prince), 8, 5 (mise à mort de bêtes à Lanuvium). On notera le massacre du peuple à l'amphithéâtre soupçonné de moqueries (15, 6) ; avec la mention de Clodius Albinus organisateur de jeux auxquels participa l'empereur au Forum et au théâtre lors de sa préture (*Clod.*, 6, 7).

53. Herod., 5, 5, 4 & 7-8, costume du prince, déroulement et festivités de l'*aduentus* (cf. Benoist 2020, 101-102). Les recherches de Catherine Baroin (à paraître) sur les normes du corps et la présentation de soi dans le monde romain sont fondamentales.

54. Voir Dupont & Éloi 2001, 311-322, chap. XVIII « Incestueux, obscènes, efféminés, Caligula et Néron », et Vout 2007, 1-51, « The erotics of *imperium* », et 136-166, « Compromising traditions : The case of Nero and Sporus ». Un premier essai de synthèse dans Puccini-Delbey 2007, 321-335, « Le discours des historiens : la figure de l'empereur comme monstre sexuel ».

### Trois situations en guise de conclusion

Au terme de ce parcours, fondé sur un inventaire exhaustif des biographies impériales couvrant les trois premiers siècles du Principat, d'Auguste (sinon César) à Carus, Carin et Numérien, à partir de Suétone et de l'*Histoire Auguste* principalement, des abrégiateurs secondairement, ce qui permet d'inscrire certains enjeux de ces récits de vie dans le cadre des affrontements entre païens et chrétiens durant la dernière partie du IV<sup>e</sup> siècle, voire au début du V<sup>e</sup> siècle, retenons trois derniers exemples. Ils sont tirés de trois des sources privilégiées dans ce qui précède, et me semblent susceptibles de rendre compte des spécificités de ces portraits orientés au service d'une construction des *personae* des princes. Il s'agit de prendre *ludi* et *spectacula*, jeux de la petite enfance et passions d'adulte, comme les révélateurs des linéaments d'un discours impérial ayant très tôt imposé une approche contrastée entre bons et mauvais princes, que le sort *post-mortem* est venu légitimer, entre *diui* et *damnati*, empereurs récompensés par la *consecratio* et tyrans condamnés de mémoire<sup>55</sup>.

Dans la *Vie de Caligula*<sup>56</sup>, Suétone consacre un chapitre à l'attitude du jeune prince, de ses talents à sa pratique de la gladiature et de la course de chars, mais, semble-t-il, à suivre le texte, seulement dans un cadre privé, à l'exception peut-être d'un projet que les coups de ses meurtriers firent avorter : se produire enfin en public, ce que Néron ou Commode réussirent durant leur principat. Tout est dit dans ce long passage sur la diversité de ses aptitudes, que certains bons princes pourront revendiquer sans honte, Sévère Alexandre par exemple comme nous l'avons vu : la danse et le chant, mais également ce goût qui le pousse à participer depuis sa place aux prestations des acteurs tragiques et histrions, accompagnant de la voix et du geste ce qu'il voyait sur la scène. Cela brouille sans aucun doute l'image du prince durant les *spectacula publica*, mais pas de manière irréversible, comme il en est pour son oncle. Toutefois, la convocation au palais de sénateurs de haut rang, afin d'assister à une prestation de chant et de danse, illustre le climat de crainte qui s'installe et

55. Pour une telle approche du sort des titulaires de la *statio principis*, de Jong & Hekster 2008 ; à propos de la construction d'une mémoire impériale liant empereurs et prédécesseurs, l'enquête d'Hekster 2015.

56. Suet., *Calig.*, 54, 1-4 : *Sed et aliorum generum artes studiosissime et diuersissimas exercuit. 2 Thraex et auriga, idem cantor atque saltator, battuebat pugnatoris armis, aurigabat exstructo plurifariam circo; canendi ac saltandi uoluptate ita efferebatur, ut ne publicis quidem spectaculis temperaret quo minus et tragoedo pronuntianti concineret et gestum histrionis quasi laudans uel corrigens palam effingeret. 3 Nec alia de causa uidetur eo die, quo periit, peruigilium indixisse quam ut initium in scaenam prodeundi licentia temporis auspicaretur. 4 Saltabat autem nonnumquam etiam noctu; et quondam tres consulares secunda uigilia in Palatium accitos multaque et extrema metuentis super pulpitem conlocauit, deinde repente magno tiliarum et scabellorum crepitu cum palla tunicaque talari prosiliit ac desaltato cantico abiit.* Voir Wardle 1994 pour un commentaire suivi, en particulier concernant un registre lexical tout à fait signifiant.

préfigure les cruautés d'un Élagabal, si tant est que nous devons donner foi aux développements de l'*Histoire Auguste*. Ainsi, la dénonciation s'avère graduée : de la pratique des arts à une implication hors norme lors de l'assistance aux spectacles publics, de l'exercice des armes des gladiateurs et de la conduite des chars en privé et du souhait, fût-ce nuitamment à l'occasion des *ludi Palatini*, de se produire sur une scène publique. La construction suétonienne apparaît particulièrement élaborée : la dérive d'un prince s'exprime au travers de la démesure de ses envies artistiques et dans les faits de sortir du cadre requis, de prendre à témoin les membres des *ordines*, puis de convier le peuple à une fête proprement « impériale » sur la scène festive.

On ne peut qu'être sensible à la mise en scène de la déchéance de Vitellius, ce mauvais prince accomplissant un parcours triomphal inverse et involontaire à la toute fin d'un principat sanctionné par les armes, et finalement par le peuple qui accompagne le corps outragé de l'empereur déchu. La formulation du Pseudo-Aurelius Victor me semble traduire l'importance de la sphère festive dans l'approche du pouvoir impérial, il en va de la mort du prince comme de sa vie, un spectacle qui est offert à ce vil peuple que désigne le terme latin de *uulgus* : « vaincu par les soldats de ce dernier dans un combat livré sous les murs de Rome, Vitellius tiré du Palais où il s'était caché, les mains attachées derrière le dos, est promené partout pour être donné en spectacle à la populace »<sup>57</sup>.

L'*Histoire Auguste* livre enfin avec Gallien la clef de ces portraits utilisant jeux et spectacles comme un observatoire privilégié des vices et vertus de ces princes dont les actes privés et publics participent d'une même construction « normée » des *personae* impériales que les discours officiels de définition, commémoration et représentation relaient auprès de toutes les composantes de l'*Imperium Romanum* par les mots et les images. Deux situations viennent clore notre lecture des *uitae Caesarum*, concernant l'attitude du prince à l'annonce de la mort de Macrien, l'un des nombreux usurpateurs de son pouvoir, se réjouissant nonobstant la captivité de son père Valérien, puis la justification des tyrannicides préparant le complot devant en finir avec ce prince honni et justifiant ainsi le piège tendu. Dans un cas comme dans l'autre, les mots employés sont des plus révélateurs :

Quant à Gallien, à l'annonce de l'assassinat de Macrien et ses fils, il agit comme s'il avait la situation bien en main et comme si son père était déjà libéré, et se lança dans les plaisirs et la débauche. Il offrit des jeux du cirque, des spectacles de théâtre, des compétitions gymniques ainsi que des chasses d'amphithéâtre et des combats

57. Ps.-Aur. Vict., 8, 3 : *a cuius militibus certamine sub muris Urbis habito superatus, e Palatio quo se abderat Vitellius, uinctis a tergo manibus productus, circumducitur ad spectaculum uulgi*. Traduction Festy 1999. Cf. pour les sources antonines et sévérienne : Suet., *Vit.*, 16, 3-4 et 17, 2 ; Tac., *Hist.*, 3, 84, 4-85 & Dio Cass., 65, 20, 2-21, 2. Concernant le récit des déchéances impériales, voir l'analyse judicieuse de Scheid 1984.

de gladiateurs et convia le peuple à se réjouir et à applaudir comme on le ferait en des jours de victoire.

Mais comme ils ne pouvaient s'emparer du trône tant que Gallien était en vie, ils décidèrent de le faire tomber dans un piège afin qu'au milieu des malheurs qui accablaient l'État, ce fléau immonde fût arraché à sa domination sur le genre humain ; ainsi l'État, trop longtemps asservi aux divertissements du théâtre et du cirque, ne succomberait pas aux séductions de la débauche<sup>58</sup>.

Stéphane BENOIST

HALMA (UMR 8164)

Université de Lille

## Références bibliographiques

- ARENA P. (2010), *Feste e rituali a Roma. Il principe incontra il popolo nel Circo Massimo*, Bari, Edipuglia (Documenti e studi ; 45).
- ARENA P. (2014), *Augusto, Res gestae. I miei atti*, Bari, Edipuglia (Documenti e studi ; 58).
- ARENA P. (2015), « *Imperator salutatus est. Rapports tra salutationes imperatoriae et cerimonie da Caligola a Nerone* », in *Il princeps romano : autocrate o magistrato ? Fattori giuridici e fattori sociali del potere imperiale da Augusto a Commodo*, J.-L. Ferrary, J. Scheid (dir.), Pavie, IUSS Press (CEDANT ; 14), p. 139-184.
- BAROIN C. (à paraître), *Beauté et présentation de soi dans le monde romain. Normes et transgressions*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- BEACHAM R.C. (1999), *Spectacle Entertainments of Early Imperial Rome*, New Haven – Londres, Yale University Press.
- BENOIST S. (1999), *La Fête à Rome au premier siècle de l'Empire. Recherches sur l'univers festif sous les règnes d'Auguste et des Julio-Claudiens*, Bruxelles, Latomus (Latomus ; 248).
- BENOIST S. (2003), « *Imperator scaenicus, citharoedus princeps. Théâtre et politique à Rome, ou le "métier" d'empereur selon Néron* », in *Hommages à Carl Deroux III – Histoire et épigraphie, Droit*, P. Defosse (dir.), Bruxelles, Latomus (Latomus ; 270), p. 50-66 [= Benoist 2020, p. 219-236].

58. HA, Gall., 3, 6-7 : *Sed Gallienus, cognito quod Macrianus cum suis liberis esset occisus, quasi securus rerum ac patre iam recepto, libidini et uoluptati se dedit. 7 Ludos circenses ludosque scaenicos, ludos gymnicos, ludiaram etiam uenationem et ludos gladiatorios dedit populumque quasi uictorialibus diebus ad festiuitatem ac plausum uocauit. 14, 5 : Sed cum imperium capere uiuo Gallieno non possent, huius modi eum insidiis adpetendum esse duxerunt, ut labem improbissimam malis fessa re p. a gubernaculis humani generis dimouerent, ne diutius theatro et circo addicta res p. per uoluptatum deperiret inlecebras*. Traduction Chastagnol 1994.

- BENOIST S. (2005), *Rome, le prince et la Cité. Pouvoir impérial et cérémonies publiques (I<sup>er</sup> siècle av. – début du IV<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.)*, Paris, PUF (Le nœud gordien).
- BENOIST S. (2008), « *Spectacula et romanitas*, du principat à l'empire chrétien. Note introductive », in *Les jeux et les spectacles dans l'Empire romain tardif et dans les royaumes barbares*, E. Soler, F. Thélamon (dir.), Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre (Les Cahiers du GRHis; 19), p. 13-22.
- BENOIST S. (2011), « Les traités de *spectaculis* » et « Le discours chrétien sur les fêtes et jeux païens », in *Thesaurus Cultus et Rituum Antiquorum (ThesCRA)*, VII, *Festivals and contests*, III. « Fêtes et jeux dans le monde romain », A. Hermary, B. Jaeger (dir.), Los Angeles, The J. Paul Getty Museum, p. 207-209 et 209-211.
- BENOIST S. (2012), « Honte au mauvais prince, ou la construction d'un discours en miroir », in *Rubor et Pudor. Vivre et penser la honte dans la Rome ancienne*, R. Alexandre, C. Guérin et M. Jacotot (dir.), Paris, Éditions Rue d'Ulm (Études de littérature ancienne; 19), p. 83-98.
- BENOIST S. (2013), « Le prince nu. Discours en images, discours en mots. Représentation, célébration, dénonciation », in *Vêtements antiques. S'habiller et se déshabiller dans les mondes anciens*, V. Huet, F. Gherchanoc (dir.), Paris, Errance, p. 261-277.
- BENOIST S. (2015), « Pline le Jeune et Fronton, deux protagonistes d'un discours impérial en actes », in *Devillers 2015*, p. 37-48.
- BENOIST S. (2017), « Biography, History, and Memory. About some Imperial Figures », *Bulletin of the Institute of Classical Studies*, t. LX, n° 1, p. 49-62.
- BENOIST S. (2018a), « *Augusti memoriae – Memoriae Augustae*. Mémoires collectives et stratégies discursives, quelques remarques », in *L'empereur Auguste et la mémoire des siècles*, A. Daguet-Gagey, S. Lefebvre (dir.), Arras, Presses universitaires d'Artois, p. 223-237.
- BENOIST S. (2018b), « *Quid noui? Les Res Gestae Diui Augusti* », *Athenaeum*, t. CVI, n° 2, p. 591-603.
- BENOIST S. (2020), *Le pouvoir à Rome: espace, temps, figures (I<sup>er</sup> s. av. – IV<sup>e</sup> s. de notre ère), douze variations (scripta varia)*, Paris, CNRS Éditions.
- BENOIST S. (2021), « *Nomina, tituli et loci*: en quête d'une définition des *personae* du princeps », in *Le costume de prince. Vivre et se conduire en souverain d'Auguste à Constantin*, P. Le Doze (dir.), Rome, École française de Rome (Collection de l'EFR; 587), p. 59-85.
- BIRLEY A. (1987), *Marcus Aurelius. A Biography* [1966], New Haven – Londres, Yale University Press.
- BIRLEY A. (1997), *Hadrian, the restless emperor*, Londres – New York, Routledge.
- CHAMPLIN E. (1980), *Fronto and Antonine Rome*, Cambridge (Mass.) – Londres, Harvard University Press.

- CHAMPLIN E. (2003), *Nero*, Cambridge (Mass.) – Londres, Harvard University Press.
- CHASTAGNOL A. (1994), Histoire Auguste, *Les empereurs romains des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles*, A. Chastagnol (éd. et trad.), Paris, Robert Laffont (Bouquins).
- CLAVEL-LÉVÊQUE M. (1984), *L'Empire en Jeux. Espace symbolique et pratique sociale dans le monde romain*, Paris, CNRS Éditions.
- COOLEY A. (2009), *Res Gestae Divi Augusti. Text, Translation, and Commentary*, Cambridge, Cambridge University Press.
- COSME P. (2005), *Auguste*, Paris, Perrin.
- DASEN V. (2016), « Le destin au bout des doigts », in *Munera Friburgensia. Festschrift zu Ehren von Margarethe Billerbeck*, A. Neumann-Hartmann, T.S. Schmidt (dir.), Berne, Peter Lang, p. 167-175.
- DASEN V., VESPA M. (dir.) (2021), *Play and Games in Classical Antiquity: Definition, Transmission, Reception*, Liège, Presses universitaires de Liège (Jeu/Play/Spiel; 2).
- DASEN V., VESPA M. (2021), « Ancient Play and Games: in Search of a Definition », *ibid.*, p. 5-16.
- DE JONG J., HEKSTER O. (2008), « Damnation, deification, commemoration », in *Un discours en images de la condamnation de mémoire*, S. Benoist, A. Daguët-Gagey (dir.), Metz, CRUHL (Collection du CRUHL; 34), p. 79-96.
- DEVILLERS O. (dir.) (2015), *Autour de Pline le Jeune, en hommage à Nicole Méthy*, Bordeaux, Ausonius (Scripta Antiqua; 74).
- DUPONT F., ÉLOI T. (2001), *L'érotisme masculin dans la Rome antique*, Paris, Belin.
- ECK W. (2020), « Zur Entstehung der kaiserlichen Gladiatorenschulen in Rom: Der ludus Dacicus », *Picus*, XL, p. 55-67.
- EDWARDS C. (1993), *The Politics of Immorality in ancient Rome*, Cambridge, Cambridge University Press.
- EDWARDS C. (1994), « Beware of imitations: theatre and the subversion of imperial identity », in *Reflections of Nero, culture, history & representation*, J. Elsner, J. Masters (dir.), Chapel Hill – Londres, The University of North Carolina Press, p. 83-97.
- FAGAN G. (2011), *The Lure of the Arena: Social Psychology and the Crowd at the Roman Games*, Cambridge, Cambridge University Press.
- FESTY M. (1999), Pseudo-Aurélius Victor, *Abrégé des Césars*, texte établi, traduit et commenté par M. Festy, Paris, Les Belles Lettres (CUF).
- FLAIG E. (2007), « Gladiatorial games: ritual and political consensus », in *Roman by integration. Dimensions of group identity in material culture and text*, R. Roth, J. Keller (dir.), Portsmouth, Journal of Roman Archaeology (Supplementary Series; 66), p. 83-92.
- FLEURY P. (2003), Fronton, *Correspondance*, textes traduits et commentés par P. Fleury, avec la collaboration de S. Demougin, Paris, Les Belles Lettres (Fragments).

- GAILLARD-SEUX P. (2020), « Jeux d'adultes et jeux d'enfants dans l'*Histoire Auguste* », *Pallas*, 114, Dossier: Bons ou mauvais jeux? Pratiques ludiques et sociabilité, V. Dasen, M. Vespa (dir.), p. 207-230.
- HEKSTER O. (2002), *Commodus. An Emperor at the Crossroads*, Amsterdam, Gieben (Dutch Monographs on Ancient History and Archaeology; XXIII).
- HEKSTER O. (2015), *Emperors and Ancestors. Roman Rulers and the Constraints of Tradition*, Oxford, Oxford University Press (Oxford Studies in Ancient Culture and Representation).
- HERZ P. (1975), *Untersuchungen zum Festkalender der römischen Kaiserzeit nach datierten Weih- und Ehreninschriften*, Mayence – Bonn, Habert (Diss. Mayence).
- HERZ P. (1978), « Kaiserfeste des Prinzipatszeit », *ANRW*, II, t. XVI, n° 2, p. 1135-1200.
- HUET V. (2011), « Fêtes et jeux dans le monde romain », in *Thesaurus Cultus et Rituum Antiquorum (ThesCRA)*, VII, *Festivals and contests*, III, A. Hermary, B. Jaeger (éd.), Los Angeles, The J. Paul Getty Museum, p. 197-272.
- HURLET F. (2015), *Auguste, les ambiguïtés du pouvoir*, Paris, Armand Colin.
- ICKS M. (2012), *The Crimes of Elagabalus. The Life and Legacy of Rome's Decadent Boy Emperor*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press.
- KIENAST D., ECK W., HEIL M. (2017<sup>6</sup>), *Römische Kaisertabelle. Grundzüge einer römischen Kaiserchronologie* [1990], Darmstadt, WBG.
- KOKKINIA C. (2012), « Games vs. buildings as euergetic choices », in *L'organisation des spectacles dans le monde romain*, J. Nollé, K. Coleman, J. Nelis-Clément et P. Ducrey (dir.), Genève – Vandœuvre, Fondation Hardt (Entretiens sur l'Antiquité classique; 58), p. 97-124.
- LE DOZE P. (2020), *Auguste, prince républicain*, Paris, Ellipses (Biographies & mythes historiques).
- LEFEBVRE L. (2017), *Le mythe Néron. La fabrique d'un monstre dans la littérature antique (I<sup>er</sup>-V<sup>e</sup> siècle)*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion (Archaïologia).
- LYASSE E. (2008), *Le Principat et son fondateur. L'utilisation de la référence à Auguste de Tibère à Trajan*, Bruxelles, Latomus (Latomus; 311).
- MÉTHY N. (2000), « Éloge rhétorique et propagande politique sous le Haut-Empire. L'exemple du *Panégryrique de Trajan* », *Mélanges de l'École française de Rome. Antiquité*, t. CXII, n° 1, p. 365-411.
- MÉTHY N. (2003), « Une critique de l'*optimus princeps*. Trajan dans les *Principia historiae* de Fronton », *Museum Helveticum*, t. LX, p. 105-123.
- OLIVER J.H., PALMER R.E.A. (1955), « Minutes of an Act of the Roman Senate », *Hesperia*, t. XXIV, p. 320-349.



- PUCCINI-DELBAY G. (2007), *La vie sexuelle à Rome*, Paris, Tallandier.
- QUET M.-H. (2002), « Éloge par Aelius Aristide des co-empereurs Marc Aurèle et Lucius Vérus, à l'issue de la guerre contre les Parthes », *Journal des Savants*, n° 1, p. 75-150.
- RATTI S. (1996), *Les empereurs romains d'Auguste à Dioclétien dans le Bréviaire d'Eutrope. Les livres 7 à 9 du Bréviaire d'Eutrope: introduction, traduction et commentaire*, Paris, Les Belles Lettres (Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté; 604).
- RÜPKE J. (1995), *Kalendar und Öffentlichkeit. Die Geschichte der Repräsentation und religiösen Qualifikation von Zeit in Rom*, Berlin – New York, W. de Gruyter.
- RÜPKE J. (2011), *The Roman Calendar from Numa to Constantine. Time, History and the Fasti*, Malden (Mass.) – Oxford, Wiley-Blackwell.
- SAVINO E. (2017), *Ricerche sull'Historia Augusta*, Naples, Naus Editoria.
- SCHÄDLER U. (2010), « Un coup d'œil sur le jeu excessif dans la Rome ancienne », in *Prévenir le jeu excessif dans une société addictive? D'une approche bio-psycho-sociale à la définition d'une politique de santé publique*, C. Dunand, M. Rihs-Middel, O. Simon (dir.), Lausanne, Médecine & Hygiène, p. 27-33.
- SCHEID J. (1984), « La mort du tyran. Chronique de quelques morts programmées », in *Du châtement dans la cité. Supplices corporels et peine de mort dans le monde antique* (table ronde organisée par l'École française de Rome, 9-11 novembre 1982), Rome, École française de Rome (Collection de l'EFR; 79), p. 177-193.
- SCHEID J. (2007), *Res Gestae Diui Augusti. Hauts faits du divin Auguste*, Paris, Les Belles Lettres (CUF).
- SCHOWALTER D.N. (1993), *The Emperor and the Gods. Images from the Time of Trajan*, Minneapolis, Fortress Press.
- TURCAN M. (1986), Tertullien, *Les Spectacles. De Spectaculis*, M. Turcan (éd. et trad.), Paris, Cerf (Sources chrétiennes; 332).
- VAN DEN HOUT M.P.J. (1988), Fronto, *Epistulae*, Leipzig, Teubner (Bibliotheca scriptorum Graecorum et Romanorum Teubneriana).
- VAN DEN HOUT M.P.J. (1999), *A Commentary on the Letters of M. Cornelius Fronto*, Leyde, Brill (*Mnemosyne* Supplements; 190).
- VESPA M. (2021), « Au commencement était la faim. Récits sur l'origine des jeux dans l'Antiquité grecque et romaine », in *Dasen & Vespa 2021*, p. 125-145.
- VOUT C. (2007), *Power and Eroticism in Imperial Rome*, Cambridge, Cambridge University Press.
- WARDLE D. (1994), *Suetonius' Life of Caligula. A Commentary*, Bruxelles, Latomus (Latomus; 225).
- WIEDEMANN T. (1995<sup>2</sup>), *Emperors and Gladiators* [1991], Londres, Routledge.